

gouvernement sur ce problème. Ce n'est sûrement pas une question que nous pouvons considérer en toute tranquillité d'esprit, lorsqu'il s'agit de la disparition ou de la diminution alarmante de périodiques vraiment canadiens. Sûrement, l'idéal canadien ne peut pas comprendre des périodiques qui soient étrangers quant à leur conception, leur pensée et leur origine, et aussi, peut-être, quant à d'autres aspects. C'est pourquoi je demande au ministre si en abrogeant cette taxe, comme on a l'intention de le faire dans cette résolution dont nous sommes saisis, le gouvernement est conscient de ce problème que j'ai essayé de décrire, et, s'il est conscient de ce problème, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour y faire face?

**L'hon. M. Fleming:** Je puis affirmer à l'honorable député qu'il y a longtemps que le gouvernement a pris conscience de ce problème. Je ne cède le pas à personne lorsqu'il s'agit de se préoccuper de la croissance merveilleuse au Canada d'une culture canadienne, et ce problème n'est pas des plus faciles dans un pays comme le nôtre où il y a 17 millions d'habitants voisinant un pays qui en compte 175 millions, et où l'on sent la forte pression exercée par la culture américaine sur le public canadien, d'une manière soutenue. Je ne le cède à personne dans mon désir de voir la culture canadienne s'exprimer sous toutes les formes raisonnables, et cela comprend certainement la culture canadienne se manifestant dans les revues de notre pays.

Cependant, une telle attitude, que tous les membres de la Chambre partagent, je pense, est bien différente de celle qui consiste à défendre cette taxe. Cette taxe a été établie il y a deux ans sous prétexte qu'elle aiderait à sauvegarder l'industrie des revues canadiennes. Elle n'a jamais constitué une méthode judicieuse d'aider l'industrie des revues canadiennes. En tant que taxe, elle était en butte à toutes les critiques qu'on lançait contre elle dans toutes les parties du Canada. Elle était une tentative d'utiliser le pouvoir d'imposition à une fin pour laquelle le pouvoir d'imposition, en toute déférence, n'aurait pas dû servir.

Le problème existait avant 1956. Le gouvernement de l'époque n'avait rien fait d'autre au sujet du problème. En 1956, il a établi la taxe sur les revues. Cette taxe n'était pas une façon judicieuse de régler le problème et nous nous y sommes opposés en ce temps-là. Néanmoins, le gouvernement de l'époque a voulu établir cette taxe. Ce qui s'est passé au cours des deux ans où cette taxe a été en vigueur a confirmé tout ce que nous avions dit alors. Les conséquences de la taxe que nous avons alors prévues et que nous avons signalées se sont effectivement réalisées. Nous

[L'hon. M. Pearson.]

avons crû comprendre que deux revues américaines en particulier qui ont une édition canadienne supporteraient la charge de cette taxe. Nous avons répondu que ces revues ne supporteraient pas la charge de cette taxe mais que ce serait les revues canadiennes qui en ressentiraient les conséquences, ce qui s'est avéré, car les recettes que ces sociétés touchent des sources de publicité canadiennes n'ont pas diminué, mais évidemment, le budget total des maisons canadiennes qui commandent les annonces, pour autant que leurs dépenses de publicité se rapportent à des revues ou autres moyens de diffusion d'origine strictement canadienne, se sont abaissées en conséquence.

Ainsi, cette mesure fiscale n'a pas profité à ceux qu'elle devait aider, prétendait-on. En demandant à la Chambre d'abroger cette mesure, nous lui demandons de la juger quant au fond. A l'origine même elle n'était pas judicieuse et ne doit pas continuer à être appliquée.

Le chef de l'opposition a demandé ce que le gouvernement allait faire au sujet de ce problème. Je dirai que les aspects essentiels de ce problème sont demeurés les mêmes que lorsque l'honorable représentant qui dirige actuellement l'opposition était au pouvoir et qu'avant 1956 lorsque cette taxe a été décrétee. La *Periodic Press Association* et d'autres encore nous ont fait tenir leurs observations au sujet de cette taxe. Dans chaque cas, nous avons essayé de comprendre le problème et les difficultés qui se posent aux revues canadiennes. Nous avons aussi cherché à résoudre le problème par d'autres moyens. Nous avons invité les membres de ces organismes à nous présenter des propositions en vue de la solution du problème. Rien de ce qui nous est parvenu ne vous permet de trouver une solution sans risquer de créer d'autres difficultés, d'exagérer certaines, de susciter des inégalités qu'on ne saurait tolérer. On nous a aussi proposé des mesures de même nature que la présente taxe, et qui par conséquent sont inacceptables.

Je recevrai avec plaisir, de la part du chef de l'opposition ou de tout autre député sans considération de parti, toute proposition visant des mesures qui pourraient nous aider à résoudre le problème le plus important, qui est celui du rôle des moyens de communication dans la culture canadienne. Je m'arrête ici, monsieur le président. Nous ne sommes pas disposés, comme nous l'avons clairement fait entendre, il y a deux ans, au cours du débat sur cette mesure, lorsque l'ancien gouvernement proposait d'imposer cette taxe, de donner suite à des propositions qui pourraient gêner l'expression des idées. Or, une bonne